



## La SPAD dessert notre municipalité

Depuis déjà 24 ans, la SPAD est en activité afin de fournir à la population un service éthique et professionnel pour le contrôle animalier. Nos ressources d'expériences sont en mesure de répondre aux besoins de la population depuis plus de deux décennies.

### Service de cueillette d'animaux errants

La SPAD va chercher les animaux que les citoyens trouvent errant et les ramènent au refuge afin qu'ils soient identifiés par leur micropuce ou par leur description. Les animaux sont placés dans un enclos ou une cage spacieuse durant leur court séjour. Les chiens sont sortis plusieurs fois par jour. Naturellement, nous utilisons la meilleure nourriture pour les nourrir. Après leur période de quarantaine s'ils ne sont pas réclamés, les animaux sont examinés par notre vétérinaire pour être par la suite stérilisés et vaccinés. Ils reçoivent également un traitement antiparasitaire et une micropuce est alors mise en place avant de rendre l'animal disponible à l'adoption.

### Service de cueillette d'animaux morts

Malheureusement, certains animaux décèdent en étant frappés par un véhicule ou d'autres causes. La SPAD recueille les animaux domestiques morts et les fait incinérer.

### Application des lois et règlements

#### Réglementation municipale

Nous recevons des plaintes de citoyens de **plus de 60 municipalités** concernant des comportements répréhensibles de nos amis à 4 pattes. Que ce soit pour du "jappage" excessif (aboiement incessant), des animaux non en contrôle ou l'omission de ramasser immédiatement les matières fécales, nous intervenons pour harmoniser les relations entre les humains et les animaux et rappeler aux gardiens/propriétaires de ces derniers qu'ils sont responsables de leurs comportements.

## Loi sur l'encadrement des chiens

Depuis le début 2020, une nouvelle [Loi sur l'encadrement des chiens](#) est en vigueur. Tous les cas d'agression ou de morsure doivent être signalés à la SPAD afin que l'on puisse appliquer cette loi. Cette dernière prévoit, entre autres, des examens de comportements obligatoires, des conditions de garde plus sévères ainsi que des amendes. La loi **oblige** également les propriétaires à se procurer une licence et à toujours garder son chien en contrôle au moyen d'un dispositif conséquent avec le poids du chien.

## Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

Le but de la [Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal](#) est de mieux gérer les différents élevages et tous les endroits où des animaux sont gardés. Cette loi donne le pouvoir à nos inspecteurs de visiter tout endroit où seraient gardés des animaux, de s'assurer que ces derniers sont en bon état et que leur milieu de vie est sain et absent de danger pour leur santé et leur sécurité.

## Service d'adoption avec garantie de santé

L'adoption est notre raison d'être. Chaque année, plus de 1000 chiens et chats sont adoptés à la SPAD. Tous nos animaux sont stérilisés, vaccinés, micropucés et ont reçu un premier vermifuge. Nous offrons, en plus, une garantie de santé de 15 jours après l'adoption. Notre équipe dynamique et compétente travaille avec acharnement afin de trouver le candidat idéal pour chaque client.

## Vente de licences & recensement animalier

Chaque année, plus de 2000 animaux retrouvent leur maison rapidement grâce à ce système éprouvé. Le montant demandé (de 20 \$ à 30 \$ seulement) aide notre organisme à poursuivre sa mission, ses opérations et notre excellent service. Depuis 2020, **la licence est obligatoire pour TOUS les chiens de la province de Québec !** Le système des licences permet de recenser tous les animaux des différentes municipalités. Le recensement animalier sert, entre autres, à connaître la population de chiens dans les différentes municipalités pour offrir un service de qualité dans chacune d'elles et bien protéger vos compagnons poilus.

Les propriétaires de chien sans licence risquent de recevoir une **amende de 250 \$, plus les frais**. Procurez-vous votre licence **obligatoire** sans tarder et faites-la porter à votre chien.

L'achat d'une licence, un geste intelligent et responsable !

Vous pouvez [enregistrer votre animal](#) et vous procurer **sa licence en ligne au [spad.ca](http://spad.ca) ou en par téléphone 1-855-472-5700**

---